

**Teneur en matière sèche (MS) et valeur fertilisante des fumiers et des lisiers au moment de l'épandage**

	MS (%)	Densité (t/m <sup>3</sup> )	N TOTAL (kg/t)	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> (kg/t)	K <sub>2</sub> O (kg/t)
(1) <u>Volailles</u>					
(2) <b>Fumier (avec litière)</b>	<b>74,3</b>	<b>0,322</b>	27,0	25,0	13,0
Lisier dense	10,0	1,000	20,0	15,0	7,0
Lisier dilué	5,0	1,000	10,0	7,0	3,0
<u>Chevaux</u>					
Fumier (avec litière)	25,0	0,70	5,0	2,0	4,0
<u>Chèvres</u>					
Fumier (avec litière)	35,0	0,70	14,0	7,0	17,0
<u>Lapins</u>					
Fumier (solide)	57,0	0,60	18,0	18,0	10,0

**NOTES**

- (1) Pour toutes catégories à l'exception des poulets à griller et poulets à rôtir, dindons à griller et dindons lourds, œufs de consommation et d'incubation, ces catégories étant documentées selon des valeurs validées ou transitoires disponibles dans la [Base de connaissances effluents d'élevage](#)
- (2) Seules les informations relatives au fumier avec litière dans la volaille ont été révisées en avril 2002. Ces informations ont été recommandées par le Comité agroenvironnement du CRAAQ, conjointement avec le Comité de coordination du projet « Caractérisation des charges fertilisantes des effluents d'élevage du Québec ». La gestion de ce projet est assumée par le CRAAQ; le comité ayant la responsabilité de la coordination de ce projet est le Comité de coordination effluents d'élevage.

**SOURCE** : Références économiques, Fumier de ferme, AGDEX 538, Août 1995 (corrigé), Avril 2002.

**AVERTISSEMENT**

Toute décision basée sur l'information présentée est sous l'entière responsabilité de l'utilisateur.